

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mars 2013

CP 03/13-38

L'an deux mille treize, le 25 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES

COMMUNES D'ALBIAS ET VILLEBRUMIER

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2013	400 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	6 249 €
Disponible	393 751 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 6 249 € :

demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE - OPERATION -	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) ALBIAS Eclairage public du chemin piétons/vélos situé chemin de la Tauge. VIAM/ACO00205	56 424 €	19 000 €	12%	<u>2 280 €</u>
2) ALBIAS Création d'un parking paysager à coté du Temple. VIAM/ACO00558 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 10 décembre 2012.	37 672 €	19 000 €	12%	<u>2 280 €</u>

COMMUNE - OPERATION -	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) VILLEBRUMIER Extension du réseau de collecte des eaux pluviales sur le secteur de Fourtous. VIAM/ACO00570 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 7 janvier 2013.	7 041 €	7 041 €	24%	<u>1 689 €</u>

TOTAL :6 249 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,